



Communiqué de presse

La Direction de l'État veut cantonner les organismes nationaux de recherche au rôle de simples exécutifs de la recherche

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a entre autres missions l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements ainsi que des organismes de recherche, de l'ANR (Agence nationale de la recherche) mais aussi des unités de recherche à la demande de leur établissement de tutelle, enfin le Hcéres évalue les projets labellisés du PIA (programmes d'investissement d'avenir). Ses missions en font l'outil ministériel de restructuration de l'ESR.

Le Hcéres organise en septembre un colloque intitulé « Bilan et perspective de l'évaluation de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation : 2015-2025 ». Une des 6 tables rondes proposées s'intitule : « Quelles perspectives pour l'évaluation de la recherche ? ». Les participants au colloque sont le conseiller du président de la république pour l'ESR (Enseignement supérieur et la recherche), un dirigeant de collectivité territoriale responsable de l'ESR pour sa région, des membres du cabinet ministériel, des dirigeants d'université, le président de l'ANR, des dirigeants d'agences étrangères d'évaluation, etc.

Madame la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation fera le discours de clôture. Le Hcéres sous couvert de la Ministre n'a pas jugé utile d'inviter un seul dirigeant d'organisme national de recherche. On ne serait être plus clair quant à la faible considération que porte Madame la Ministre ainsi que le conseiller du président de la république pour les organismes nationaux de recherche mais aussi au rôle subalterne dans lequel le gouvernement veut les cantonner dans la politique de sites qu'il met en place.

Ce colloque va donc parler de l'évaluation de la recherche sans les organismes nationaux dont l'activité est totalement dévolue à la recherche. Pour la table ronde sur la recherche pour faire bonne figure a été invitée une Directrice de recherche émérite du CNRS retraitée de longue date. Quel mépris pour l'organisme !

L'intégration de l'Ifsttar (L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) dans l'université Gustave Eiffel préfigure-t-il du devenir des organismes nationaux de recherche ?

Les PDG des organismes, tout en prétendant le contraire, compteront de moins en moins face à la toute-puissance des dirigeants des regroupements territoriaux dont la constitution permet de déroger au code de l'éducation et de la recherche.

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation se moque des enjeux de recherche. La recherche doit être avant tout sinon en totalité au service de la compétitivité des entreprises. Quoi de mieux pour cela qu'une recherche territorialisée financée par les entreprises de la région et les collectivités territoriales dont les objectifs de la recherche sont essentiellement utilitaristes et loin du développement des connaissances dans toutes les disciplines ?

Rappelons que les organismes de recherche assurent le tiers des dépenses intérieures de recherche de l'État. Les organismes nationaux de recherche doivent demander l'application de la loi qui les autorise à retrouver leurs prérogatives dans l'évaluation de leurs laboratoires.

Villejuif, le 9 septembre 2019